

Association des Parents d'Elèves

Groupe Scolaire Raffin-Dugens

85 rue Raffin-Dugens

38420 MURIANETTE

Association Loi 1901

N ° Préfecture : W381003084

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE - 17 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Parents d'Elèves de Murianette en date du 17 septembre à 20h30.

Les membres de l'Association ainsi que des parents d'élèves se sont réunis en assemblée à la Maison des Associations, rue pré Cottin à Murianette. L'Assemblée Générale désigne Aurore PONTE en qualité de présidente de séance et Audrey KRAHENBUHL en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'association et rôle des parents
- Bilan moral et financier
- Renouvellement du bureau
- Proposition de nouvelles actions
- Questions diverses

SONT PRESENTS

Aurore PONTE, Présidente
Stéphanie BRANCHARD, Vice-présidente
Hasnia CASSARA, Vice-présidente
Audrey KRAHENBUHL, Secrétaire
Thomas LEBARBÉ, Trésorier
Sarah REVENIAU, Vice- trésorière
Laëtitia BLANVILLAIN, Vice-secrétaire
Emelyne CURT, parent
Amandine BOUDJIDA, parent
Cindy CUZAT, parent
Céline BONARDI, enseignante
Christine Granet, représentante Mairie

Il est établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 12 participants et qui sera annexée au présent procès-verbal. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour.

1/ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET RÔLE DES PARENTS

L'APE est un groupe de parents bénévoles qui organise des manifestations ou des actions pour financer des projets d'école. Les fonds récoltés seront directement profitables aux enfants car ils subventionnent les projets proposés par les enseignants.

Les parents peuvent apporter leur contribution régulièrement (en assurant une fonction au sein de l'APE) ou ponctuellement en aidant à diverses tâches.

2/ RAPPORT D'ACTIVITE : BILAN MORAL ET FINANCIER

Un document « bilan 2018-2019 » est soumis aux participants.

La Présidente, Aurore PONTE, présente le rapport des activités de l'association, qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé, il en ressort :

- Subvention de la Mairie : 1000 €, dont 750€ pour la classe de mer, soit 1/3 de moins que les années précédentes.
Justification : l'APE dispose de fonds dormants qui justifient le fait d'aider davantage d'autres associations de la commune.
Nous soulevons le fait que si chaque année nous dépensons petit à petit cette réserve d'argent car la mairie n'aide plus l'APE à hauteur des années précédentes, nous ne pourrions à terme plus fournir à l'école une aide équivalente à celle de cette année.
- L'école a bénéficié d'une aide de l'APE de 4086 €
(achat matériel école, sorties scolaires dont transports, activités enfants).
- Kermesse annulée pour cause de canicule, ce qui représente un gros manque à gagner pour l'APE.
- Bilan négatif : -1490.24€ - expliqué par la baisse de la subvention de la mairie ainsi que l'annulation de la kermesse.

Rappel des manifestations organisées en 2018-2019 :

- Vente de chocolats de Noël
- Tenue de stand lors du marché de Noël
- Vide grenier
- Photo de classe
- Vente d'objets décorés par les dessins des enfants : sac « glacière » et planche/dessous de plat.
- Tenue de stands lors de la vogue des cerises de Murianette
- Kermesse

Nous rappelons que la législation prévoit un certain nombre annuel de manifestations bénéficiant d'exonération fiscale, six à notre connaissance. Les deux tenues de stands (marché de Noël et vogue des cerises étant des événements organisés par le comité des fêtes, ils ne sont pas comptabilisés comme manifestation de l'APE).

Nous remercions Monsieur Cédric GARCIN, Maire de Murianette, pour la subvention accordée à l'APE cette année encore. Nous remercions également les bénévoles qui apportent leur aide lors des manifestations organisées par l'APE.

3/ RENOUELEMENT DU BUREAU

Le bureau de l'association est actuellement composé de :

- Audrey KRAHENBUHL, Présidente
- Amandine BOUDJIA, Vice-présidente
- Thomas LEBARBÉ, Trésorier
- Laëtitia BLANVILLAIN, Secrétaire
- Emeline CURT, vice-secrétaire

Aurore PONTE, Stéphanie BRANCHARD, Céline MANTOVANI, Sarah REVENIAU et Hasnia CASSARA ne souhaitant pas se représenter, nous les remercions toutefois pour leur travail et leur implication au sein de l'APE durant cette année.

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité des présents.

4/ PROJETS 2019-2020 ET PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIONS

Présentation des projets de l'APE pour l'exercice social à venir :

- Photo de classe (octobre 2019)
- Vente de chocolats de Noël (retour des commandes novembre et livraison décembre 2019)
- Tenue d'un stand lors du marché de Noël organisé par le comité des fêtes (décembre 2019)
- Vente d'objets fait par les élèves (date à définir)
- Vide Grenier (avril 2019)
- Kermesse (juin-juillet 2019)
- Autres actions à définir

5/ QUESTIONS DIVERSES

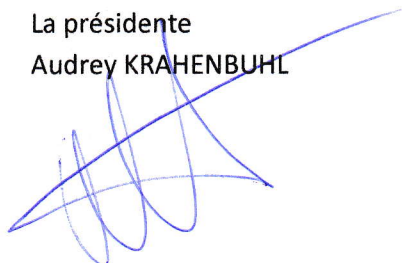
- Point sur le financement des projets pédagogiques : les enseignantes ont fait une proposition de projets. Il est décidé qu'une participation forfaitaire de 60€/élève est attribuée par l'APE, soit un total de 5040€. Les enseignantes décident entre elles comment utiliser cette enveloppe selon leurs projets-pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 17 septembre 2019, signé par

la Présidente et la Secrétaire.

La présidente
Audrey KRAHENBUHL



La secrétaire
Laëtitia BLANVILLAIN

